



Das Ausbildungslager des  
Schweizerischen  
Militär-Sanitäts-Verbandes



## Règlement du camp AULA

# Règlement du camp AULA

Ce document contient les règles à suivre lors du camp de formation et de vacances AULA ainsi que les conséquences en cas de non-respect de celles-ci. *Ces règles servent surtout à protéger les jeunes qui se comportent de façon adéquates.*

Pour assurer le bon déroulement du camp, nous prions tous les jeunes (et les parents pour les jeunes non majeurs), de prendre connaissance du règlement du camp AULA et d'en attester la lecture en apposant leur signature sur le questionnaire.

**Les participantes et participants qui ne respectent pas les règles seront renvoyés. Sont considérées comme non-respect des règles :**

- La consommation d'alcool avant l'âge indiqué, l'abus d'alcool, la fumée dans les bâtiments et toute consommation de drogues ou stupéfiants
- Le vol
- Toute forme de violence
- Les comportements indisciplinés
- L'éloignement non autorisé du site

## Règles générales :

**Nos souhaits afin de passer une belle semaine de camp :**

- Savoir-vivre et équité
- Égard envers les autres
- Aider les plus jeunes et les plus faibles

## Horaires

Les horaires annoncés sont à respecter.

## Alarme incendie

Lors d'une alarme incendie, le bâtiment doit être quitté immédiatement, mais dans le calme et tout le monde doit rejoindre la place de rassemblement.

## Accidents / Dégâts matériel / Urgences

Les accidents et dégâts matériel doivent être immédiatement annoncés au chef de groupe ou au responsable de la classe. Si une personne est blessée, il ne faut pas oublier les premiers secours ! En cas d'urgence : les responsables du camp sont atteignables 24h/24h sur leur portable (numéro d'urgence au verso de la carte du participant). Cette carte est à porter toujours visiblement pour des raisons de sécurité.

## La fumée

Dans tous les bâtiments, il est strictement interdit de fumer. Il y a possibilité de fumer devant l'entrée des bâtiments. Les cendres et les mégots sont à déposer dans les cendriers !

## Les heures de repos

A partir de 22h30, il faut respecter le sommeil des autres, particulièrement autour et dans les dortoirs. À 23h00 tout le monde est au lit. Les exceptions ne peuvent être accordées que par la direction du camp.

## Dortoirs

Les dortoirs des **filles** et des **garçons** sont dans des maisons séparées. Il est arrêté ce qui suit : Les filles n'ont rien à faire dans les dortoirs des garçons et les garçons n'ont rien à faire dans les dortoirs des filles. Cette règle est valable autant bien la journée que la nuit !

Les **ordinateurs portables/DVD** et tout genre de lecteurs de musique sont interdits à partir de 22h30. Celui qui ne respecte pas cette règle se verra confisquer son appareil qui lui sera retourné le jour de son départ.

La nourriture dans les dortoirs doit être réduite à un minimum. La consommation et le stockage **d'alcool** dans les dortoirs sont interdits. Les dortoirs sont régulièrement contrôlés par la direction du camp !

## Dresscode

Nous travaillons à l'extérieur, par le vent et le temps, nous nous touchons aussi les uns les autres. Des vêtements appropriés sont donc obligatoires. Nous attendons donc, que tous les participants portent des pantalons longs et t-shirt pour le travail (pas de shorts, pas de bretelles, pas de découpes profondes). Des bonnes chaussures fermées sont essentielles, même en été (pas de tongs, etc. pour travailler).

Dans l'AULA, des vêtements/uniformes, etc. ne sont portés que par des personnes qui sont effectivement utilisés au moment opportun. Les participants ne portent donc pas de vêtements/uniformes à usage privé pendant l'AULA.

Porter des uniformes de fantaisie et des uniformes d'autres pays est interdit dans l'AULA.

## Kiosque

Un kiosque est actionné. Les restrictions concernant la vente d'alcool et de la consommation sont celles décrites par la loi et le règlement du camp, à savoir :

En dessous de 16 ans :	Pas de consommation d'alcool
En dessus de 16 ans :	Bière
En dessus de 18 ans :	Bière, Alco-Pops etc.

La vente d'alcool est quantitativement limitée par un système de contrôle. Apporter de l'externe des boissons alcoolisées est interdit dans l'AULA. Le kiosque est ouvert à la pause de midi et le soir, parfois lors des pauses. Il n'y a pas de vente de produits fumeurs.

## Téléphone mobile

L'utilisation des téléphones mobiles pendant les cours n'est pas autorisée. Pendant les cours, le téléphone doit être mis sous silence, vibreur ou éteint. En dehors de ces heures, il peut être utilisé librement.

## Caserne et environs

Nous sommes des invités dans la commune, respectivement dans la caserne de S-chanf et nous nous comportons de manière disciplinée ! Le nettoyage de nos locaux entre autres en fait partie. Les plans des tâches doivent être respectés.

## Matériel de cours et infrastructure

Le matériel de cours personnel est mis à disposition des participants gratuitement contre signature. Le matériel perdu sera facturé aux participants respectivement aux parents/représentants légaux. La dégradation volontaire du matériel ou de l'infrastructure sera également facturée.

## Objets de valeurs

Les objets de valeurs peuvent être déposés contre une quittance au bureau du camp. Les habits et autres peuvent être mis sous clé dans le casier personnel. Nous recommandons de ne pas emporter des habits de valeurs, de téléphone mobile, etc. au camp. Nous ne portons aucune responsabilité concernant les objets personnels et de valeurs dans les dortoirs.

**Ce règlement est effectif pour tout le monde. Des exceptions peuvent être autorisées que par la co-direction du camp. Des adaptations à court terme sont possibles.**

## Démarche lors d'une exclusion pour des raisons disciplinaires :

La direction du camp informe les parents, respectivement les représentants légaux.

Le voyage à domicile depuis l'AULA est la responsabilité des parents. Si les parents ne sont pas en mesure de venir chercher leur enfant dans un délai raisonnable, la direction du camp organisera le voyage (non accompagné). Le voyage à domicile est à vos propres frais et risques. Les frais du camp ne sont pas remboursés.

Les jeunes qui se sont fait renvoyés, ne seront pas réadmis lors de futures camp AULA!

Co-direction :



Marina Geissbühler



Officier spécialisé (Maj) Jakob Bähler

À observer :

Cet exemplaire est pour le/la participant/-e, respectivement les représentants légaux.